

Les évolutions du certiphyto

Cette fiche a été rédigée par le centre de formation de Briacé. Elle vise à expliquer les différentes évolutions du certiphyto ainsi que les modalités de recyclage à 5 ans.

Historiquement

Le certiphyto est né en 2009, en France, suite au Grenelle de l'Environnement.

En 2011, il évolue légèrement pour se conformer aux obligations européennes (Directive 2009/128/CE). Depuis cette date il se nomme « Certificat individuel pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ».

Il présentait l'ensemble de ses catégories

CATEGORIES		Validité	EXEMPLES
Utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques en exploitation agricole	Décideur	10 ans	<i>Chef d'exploitation</i>
	Opérateur	5 ans	<i>Salarié agricole</i>
Utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques en travaux et services	Décideur	5 ans	<i>Responsable ETA, Paysagiste</i>
	Opérateur	5 ans	<i>Salarié ETA, salarié paysagiste</i>
Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques	Professionnel	5 ans	<i>magazinié distributeur professionnel</i>
	Grand public	5 ans	<i>Conseiller magasin jardinerie</i>
Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques	Professionnel	5 ans	<i>Conseiller indépendant, conseiller OPA</i>
Utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques	Applicateur	5 ans	Collectivités territoriales
	Applicateur opérationnel	5 ans	

La formation était plus ou moins longue selon la catégorie et la simple attestation de présence à la formation permettait l'obtention du certificat. Ce dernier pouvant également être obtenu par reconnaissance de diplôme, par QCM ou par une formation réduite assortie d'un QCM.

En 2015, le bilan du plan écophyto 2018 indique des modifications du dispositif qui seront mis en place par les DRAAF des différentes régions à partir du 1^{er} octobre 2016.

Le certiphyto V2

Depuis octobre 2016, les règles ont donc changé.

La durée de validité a été établie pour 5 ans pour toutes les catégories.

La formation de base doit nécessairement se terminer par un QCM officiel.

Les formations de renouvellement sont généralement réduites à 1 jour sans QCM mais les règles pour bénéficier de ces formations sont strictes.

Formation primo accès et formation renouvellement.

Ainsi, depuis octobre 2016, il est indispensable de différencier les formations Primo Accès des formations de renouvellement.

Formation Primo Accès = s'y inscrivent les personnes ne disposant pas d'un certiphyto à jour.

Elles se terminent par un QCM permettant de s'assurer que les enseignements principaux sont acquis. Ce test n'est pas une sanction car les réponses aux questions seront travaillées durant la formation. Cela nécessite toutefois la maîtrise du français écrit pour pouvoir participer à la formation.

Formation de renouvellement = S'y inscrivent les personnes disposant d'un certiphyto à jour (voir conditions ci-après).

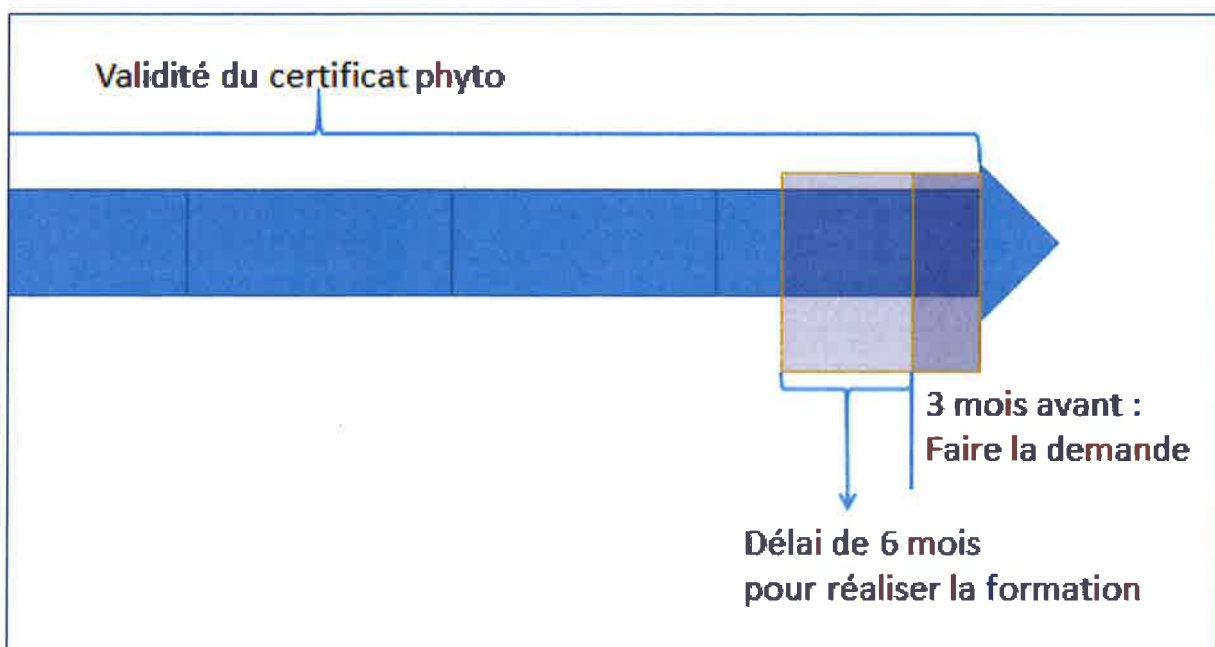
Elles n'incluent pas de tests QCM et visent une mise à jour des connaissances.

Modalité d'accès aux formations renouvellement.

Pour bénéficier d'une formation dite « de renouvellement », il est nécessaire de respecter les règles ci-dessous :

- Disposer d'un certificat phyto conforme donc la validité est encore active.
- S'inscrire à une formation dont la catégorie du certificat V2 correspond à la catégorie de votre certificat.
- Effectuer la demande de renouvellement au plus tard trois mois avant la fin de validité du certificat.

La durée de validité d'une attestation de formation étant de 6 mois, la formation de renouvellement doit donc se dérouler entre 9 mois et 3 mois avant la fin de validité de votre certificat.





Le Centre de formation Continue Nantes Loire et Vignoble de Briacé organise régulièrement des formations certiphyto.

Automne 2019 et printemps 2020

Décideur Exploitation Agricole (responsable ou chef de culture)

Formation Primo Accédant : 19 et 20 novembre 2019

Formation Primo Accédant : 17 et 18 avril 2020

QCM Brut Primo Accédant : 12 décembre 2018 à 14h

Opérateur Exploitation Agricole

Formation Primo Accédant : 24 et 25 septembre 2019

Formation Primo Accédant : 3 et 4 décembre 2019

Formation Primo Accédant : 18 et 19 mars 2020

Formation Primo Accédant : 18 et 19 juin 2020

Décideur Espaces verts

Formation Primo Accédant : 27, 28 et 29 novembre 2019

Formation de renouvellement : 19 septembre 2019

** pour ceux dont le certificat en catégorie DTS arrive à échéance entre le 19/11/2019 février et le 19/06/2020.*

Formation de renouvellement : 13 février 2020

** pour ceux dont le certificat en catégorie DTS arrive à échéance entre le 13/04/2020 février et le 13/11/2020.*

QCM Brut Primo Accédant : 12 décembre 2019 à 14h

Opérateur Espaces verts

Formation Primo Accédant les 10 et 11 décembre 2019

Pour vous inscrire, prenez contact avec le secrétariat du CFC



**COLLÈGE - LYCÉE PROFESSIONNEL - LYCÉE GÉNÉRAL
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - FORMATION ADULTE**

44150 Ancenis - 44430 Le Landreau - 44430 Le Loroux-Bottereau
Tél : 02 40 06 43 33 - Fax : 02 40 06 46 15 - Site : www.briace.org